

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 97

présenté par

Mme Ressiguié, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 69, après le mot :

« postales »

insérer le mot :

« , téléphoniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 51 indique que seuls un moyen postal ou électronique est mentionné afin de contacter l'Arcom, ce qui supprime la possibilité de la joindre par téléphone. Voilà un beau symbole d'une Autorité qui se coupe des usagers ! En modifiant cet alinéa, nous permettons aux internautes d'échanger avec une personne de vive voix afin d'obtenir des informations.